

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

Présents : M. Paul VERNAY, Mme Florence de POUMEYROL, M. Jean-Pierre MASSON
Mme Nathalie MICOLAS, M. Claude BROZZONI , M. Gilberto GRECO,
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE,
Mme Natalia BONAVITA, Mme Emilie VAIR, M. Grégoire MATHELIN
Mme Catherine LEIGNIER,

.

Excusés : Mme Christelle MORTEL (pouvoir à Mme LEIGNIER),
Mme Marlène BLASQUEZ
et Mme Maryvonne BOUCHARD

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05

Le compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2022 est approuvé à 11 voix pour, 2 conseillers ne prenant pas part au vote.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vente de parcelles B 911, B 912 pour 1070 m2 situées route de Bourg St Christophe
Avec 13 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

2. Baux Communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 6 décembre
1991, créant des conventions d'occupations précaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reconduire dans les mêmes
termes les conventions d'occupations précaires accordées à l'EARL La Croix des
Rameaux, pour la parcelle section ZM n° 4 située lieudit « Terre Fauque» d'une
superficie de 2 ha 17 a 83 ca, à compter du 11 novembre 2021 (13 pour), ainsi qu'à
Monsieur Romain GROSSET pour la parcelle section ZL n° 24 située lieudit « Plan de la
Crête » d'une superficie de 4 ha 17 a 02 ca pour une durée d'un an (11 pour et 1 contre et
1 abstention).

Monsieur le Maire rappelle le bail d'occupation précaire à Monsieur TOMMASONE
Aldo, concernant une partie d'immeuble composée de deux boxes contigus situés sur une
parcelle de la Commune cadastrée comme suit :

Section A n°2083, lieudit "Les Combes », pour environ 30 m2 ;

Ce bail est renouvelé du 1er janvier au 31 décembre 2021, avec un loyer de 50 €, par
mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler pour l'année 2021 le bail d'occupation précaire à Monsieur TOMMASONE Aldo.

3 Demandes de subventions

Différents dossiers de subventions. Les travaux de Rapan peuvent être soutenus par le Département seulement. Les travaux d'isolation de l'école et la mairie peuvent être aidés par le Département et l'Etat.

Au département pour l'isolation du groupe scolaire et de la mairie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le projet des travaux de réhabilitation thermique des bâtiments scolaires et de la mairie pour réaliser des économies d'Energie. Ces travaux consisteront principalement à l'isolation de la toiture, amélioration des menuiseries, traitement de l'air, la pose de par soleil orientable, la programmation du chauffage, etc.

Pour permettre à la commune de bénéficier de l'aide, dans le cadre de ce projet, il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT ECOLE

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
TRAVAUX	135 516€	Conseil Départemental	20%	33 248 €
PROVISION POUR IMPREU	13 552 €	ETAT	30 %	49 871€
MAITRISES D'OEUVRES	12 671 €			
BUREAU D'ETUDES	4 500 €			
		Autofinancement de la commune	50%	83 119€€
TOTAL	166 238 €	TOTAL	100%	166 238 €

PLAN DE FINANCEMENT MAIRIE

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
TRAVAUX	72 000€	Conseil Départemental	20%	15 880 €
		ETAT	30 %	23 820 €
MAITRISES D'ŒUVRES ET ETUDES	7 400 €			
		Autofinancement de la commune	50%	39 700 €
TOTAL	79 400€	TOTAL	100%	79 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , avec 13 voix pour approuve le projet des travaux de réhabilitation énergétique sur le groupe scolaire, valide le budget prévisionnel lié à cette opération, soit 166 238 euros H.T pour l'école et 79 400 euros HT pour la mairie et sollicite l'aide du département pour le montant de 33 248 € pour l'école et 15 880 euros pour la mairie dans le cadre de la transition écologique.

Envers l'Etat via la DETR, pour l'isolation de l'école et de la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve avec 13 voix pour le projet des travaux de réhabilitation énergétique de la mairie., valide le budget prévisionnel lié à cette opération, soit 79 400 euros H.T pour la mairie et 166 238 HT pour l'école, sollicite l'aide De l'état via la DETR pour le montant de 23 820 € pour la mairie et de 49 871 euros pour l'école dans le cadre réhabilitation thermique des bâtiments public.

Au Département pour l'aménagement de Rapan

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le projet des travaux de sécurisation à Rapan. Ce projet consiste, suite au passage en agglomération de la portion de voirie, de l'installation de feux tricolores, de la réalisation d'arrêt de car normalisés et d'un aménagement pour donner un aspect visuel plus urbain le long des habitations de la RD 1084.

Ces travaux visent à réduire la vitesse, améliorer les conditions de la traversée au carrefour et à sécuriser la traversée des piétons et des scolaires.

Pour permettre à la commune de bénéficier de l'aide, dans le cadre de ce projet, il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
TRAVAUX	426 000€	Conseil Départemental	15%	76 288 €
PROVISION POUR IMPREU	42 600 €			
MAITRISES D'ŒUVRES ET ETUDES	39 990 €			
		Autofinancement de la commune	85%	432 302€
TOTAL	508 590 €	TOTAL	100%	508 590 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet des travaux d'aménagement de la voirie sur la RD 1084 à Rapan, valide le budget prévisionnel lié à cette opération, soit 508 590 euros H.T et sollicite l'aide du département pour le montant de 76 288 €.

4 Prospectives financières. Evolution des finances publiques et communales

Nous devons tenir compte et anticiper des conditions économiques globales : inflation, probable baisse des subventions, rigueur accrue des budgets des collectivités et de l'Etat, difficultés économiques, hausse de l'énergie.

L'endettement public de l'état continue à augmenter (2 900 milliards). La commune a vu baisser son endettement depuis 2 années. Un emprunt est tout à fait soutenable, mais il faut tenir compte des conditions générales.

Les investissements prioritaires pourraient être orientés pour gérer les questions de climat et environnement, d'économie d'énergie, pour faciliter les transports, pour aider aux difficultés sociales.

En 2022, nous avons pu programmer des investissements d'1.3 millions d'euros grâce à nos réserves et aux subventions. Notre fourchette annuelle sera de 3 à 500 000 euros.

Ont aussi été abordés les taux de nos taxes et des recettes nouvelles.

5 Communication : bulletin, site internet, applications

Le bulletin intermédiaire d'été 2022 sera distribué au plus tard le 1^{er} juillet.

Un rendez-vous est prévu le 28 juin afin de revoir et adapter le site internet.

Une appli « panneau Pocket » afin de garantir une meilleure communication avec les habitants sera mise en place prochainement. Elle sera téléchargeable sur les smartphones fin août.

6 Compte rendu des commissions

Ecole

Bibliothèque : commande de meubles

Amélioration de la qualité de vie de l'école avec l'amélioration énergétique

Problèmes de stationnement

Questionnaire sur le mode de garde des enfants.

Travaux et voirie

Salle école

Piste cyclable avec la communauté de communes en attente

Les menuiseries de la maison Colosiez ont été validées avec de petits carreaux par la DRAC

Problème d'inondation à Rapan

Aménagement de la départementale à Rapan

Réunion avec les extras municipaux prévue le 4 juillet à 18h00

Urbanisme

Réunion le 14 juin à 10h30

Tourisme culture et vie associative

Fête des associations prévue le 3 septembre à la ferme à confirmer

7 QUESTIONS DIVERSES

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 juillet 2022 à 18h30 suivi d'un repas partagé.